

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consultation :

### **L-drive Suisse est contre les experts aux examens sans permis de conduire suisse**

**A l'avenir, les experts aux examens qui font passer les examens de véhicules et de conduite ne devraient plus être tenus de posséder un permis de conduire spécifiquement suisse. L-drive Suisse s'oppose clairement à cette demande des autorités fédérales.**

En raison du manque de personnel qualifié, le DETEC souhaite, à la demande des cantons, traiter un thème séparé dans le cadre du projet relatif aux aires de circulation pour la mobilité douce : Les experts aux examens qui font passer les examens de véhicules et de conduite ne doivent plus être titulaires d'un permis de conduire spécifiquement suisse. Un permis de conduire étranger de la catégorie B ou C selon la directive 2006/126/CE doit désormais suffire pour pouvoir faire passer des examens.

L-drive Suisse rejette clairement la demande des autorités fédérales : « Les experts aux examens doivent être familiarisés avec les conditions locales », déclare l'organisation faîtière des moniteurs de conduite suisses.

Le droit suisse, en particulier le droit de la circulation routière, les règles de circulation et la signalisation, le droit d'admission, le droit de la responsabilité civile, le droit pénal ainsi que le droit suisse des moniteurs de conduite présentent une série de particularités que les experts aux examens doivent connaître. Les personnes qui ont suivi leur formation à l'étranger ne sont pas familiarisées avec ces conditions suisses particulières, car elles ne leur ont pas été enseignées lors de leur formation à l'étranger.

Il est important que les examinateurs aient eux-mêmes réussi en Suisse l'examen pour lequel ils interviennent en tant qu'experts. C'est la seule façon de garantir que les examens puissent continuer à être organisés conformément aux conditions locales.

Au lieu de faire appel à des spécialistes étrangers, il serait plus judicieux que la Confédération et les cantons envisagent de faire appel à des moniteurs de conduite en tant que spécialistes pour les examens de conduite, comme cela se fait déjà avec succès pour l'enseignement de la circulation routière (formation des délinquants). C'est déjà le cas pour les contrôles des véhicules à moteur, où le TCS et les sections de l'UPSA gèrent des centres de test dans certains cantons.

Berne, le 17 octobre 2023

Pour de plus amples informations :

-Michael Gehrken, président de L-drive Suisse, 079 613 75 64